

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
M. Cinieri
-----**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 50, substituer à la date :

« 15 janvier 2022 »,

le mois :

« 15 février 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La propagation exponentielle du COVID-19 durant les vacances de Noël montre bien les limites de la vaccination, qui empêche certes les formes graves, mais ne freine en rien les contaminations.

Il convient de laisser un mois supplémentaire pour que nos concitoyens puissent faire face à ces mesures particulièrement contraignantes.